

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-05-15/08

Nombre de conseillers en exercice 25
Quorum 14
Présents 18
Votants 22

Le quinze mai deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOIR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE

Absents excusés David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Catherine CERRO

Pouvoirs Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE, Malo TRICCA donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Monique TALEB donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Brice DEVIF donne pouvoir à Stéphane PITOUT

Secrétaire Marie-France PILLOT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Laurence CHIRAT, Adjointe en charge de la communication et des Ressources Humaines expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

En ce qui concerne les modifications de durée hebdomadaire de poste, les variations en plus ou moins de 10 % (et ou si le seuil d'affiliation à la CNRACL est perdu ou si le poste initial est un poste à temps complet) l'avis du Comité Social Territorial est requis.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant que suite au recrutement du gestionnaire Ressources Humaines ainsi que l'augmentation du temps de travail de l'assistante du pôle enfance passant de 27h30 mn à 28h00, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus.

Création

Cadre d'emploi des Adjointes Administratives			
GRADE /POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	ECHELLE INDICIAIRE	MOTIF
Adjoint administratif Gestionnaire ressources humaines	35h00	C	Recrutement

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20240515-DE20240515_08-DE



Modification

Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs			
POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	ECHELLE INDICIAIRE	MOTIF
Adjoint administratif Assistante Pôle enfance	28h00	C	Augmentation temps de travail

Suppression

Cadre d'emploi des Adjoints Techniques			
POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	ECHELLE INDICIAIRE	MOTIF
Adjoint technique / Agent d'entretien cellule ménage	30h00	C	Réorganisation du service
Adjoint technique / Agent d'entretien	19h00	C	Réorganisation du service

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'approuver le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2024,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération,
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marie-France PILLOT,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 07 MAI 2024

Dépôt en Préfecture le 22 MAI 2024

Publication le 23 MAI 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire